



MAIRIE DE NEUVIC
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
19160 NEUVIC

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 mars 2025, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

	Présent	Absent représenté par	Absent non représenté
MIERMONT Dominique (Maire)	x		
CONDAMINAT Céline (1ère adjointe)	x		
LAMOTHE Delphine (2ème adjointe)	x		
PRADEL Danielle		MIERMONT Dominique	
JOURDE Jean		BERTRANDY Pierre	
BETOULE Philippe	x		
BERTRANDY Pierre	x		
BOULEAU Jean-Marc	x		
BUGEAT Nathalie	x		
NOEL Sylvain	x		
CHASSAGNARD Fanny		CONDAMINAT Céline	
GOURRAUD Rosa-Line		BOULEAU Jean-Marc	
JOSEPH Joëlle	x		
MAURY Christine	x		
LARTIGAUT Catherine			x
REPEZZA Guillaume	x		
MURAT Thierry			x
HERNANDEZ DE CASTRO Nathalie			x
Total	11	4	3



Approbation du compte rendu du CM du 10/02/24.

Vote pour : 15
Voter contre : 0
Abstention : 0

Avis suite à la demande d'enregistrement présentée par Monsieur Jérôme SIRIEIX relative à la diversification de son activité par la création d'un élevage de porcs implanté sur le territoire de la commune de Liginiac.

Madame Le Maire expose le dossier.

Les documents relatifs à la demande de M Sirieix sont projetés : le territoire de la commune de Neuvic étant compris dans le plan d'épandage, il appartient au CM d'émettre un avis sur la demande d'enregistrement. Madame le Maire pointe les inquiétudes majeures liées au projet, notamment l'impact écologique de l'épandage, la pollution des sols, la dégradation des systèmes aquatiques et de la biodiversité. Elle ajoute à ces éléments l'augmentation du bilan carbone du fait d'un abattage en Occitanie et de l'afflux de trafic engendré. Madame Le Maire mentionne également que l'on ne dispose pas d'étude d'impact environnemental sur ce projet.

Madame le Maire rappelle qu'il est important de soutenir le métier d'agriculteur et la diversification des exploitations mais en encourageant des projets à taille humaine, non industriels, sans nuisances pour les riverains et l'environnement, et qui feraient vivre l'économie du territoire, de l'élevage à la transformation.

Pierre Bertrandy souhaite apporter une précision quant à la fertilisation. Il explique que le lisier est plus vertueux que les engrais de synthèse.

Madame le Maire lui répond que les nuisances de l'épandage du lisier concernent également les odeurs prégnantes, et qu'en Bretagne par exemple, cela provoque de très nombreuses nuisances.

Pierre Bertrandy ajoute que s'agissant de la pollution des cours d'eau, le lisier naturel est moins polluant qu'un engrais de synthèse habituellement utilisé.

Madame le Maire insiste sur le côté intensif de l'épandage et des nuisances qui en découleront nécessairement.

Christine Maury regrette que seuls les aspects négatifs du projet soient mis en avant.

Philippe Betoule indique qu'il votera contre ce projet car il lui paraît trop coûteux à tous les niveaux.

Jean Marc Bouleau ajoute que celui-ci est très fragile aussi d'un point de vue économique.

Madame Le Maire ajoute que si un tel projet voyait le jour, cela pourrait créer un précédent et qu'il pourrait en venir d'autres du même type.

Christine Maury indique qu'à son sens, il vaut tout de même mieux consommer du cochon français.

Madame Le maire lui répond qu'il vaut mieux soutenir des élevages plus modestes mais plus vertueux.

Guillaume Repezza ajoute que ce type d'élevage serait mieux dans des zones déjà très urbanisées et non pas dans des zones rurales et naturelles.

*Vote pour l'avis défavorable : 12
Voté contre : 0
Abstention : 3*

Questions diverses

Suite à l'arrêt de la Zone Bleue, Christine Maury demande la modification des traçages et panneaux afin de clarifier la situation.

Dora Chudeau (DGS, sous couvert de Madame le Maire) lui répond que l'arrêté d'abrogation de cette zone bleue a été pris et que les services techniques vont à présent modifier la signalétique horizontale ainsi que les panneaux.

Informations

Prochain CM : 7 avril vote du budget.

Levée de la séance à 19h00.

La secrétaire de séance
P/O N.BUGEAT

Madame le Maire




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20250407-07-04-25-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025


